

# Help Animals

## info

JUIN 2021

Revue trimestrielle NUMÉRO 161



*Journées portes ouvertes  
à Braine-le-Château  
le week-end du 11 et 12 septembre 2021*





*Parrainez  
nos protégés !*

#### AIMERIEZ-VOUS SUBVENIR AUX BESOINS PERSONNELS DE VOTRE ANIMAL PRÉFÉRÉ ?

Dans cette optique, nous vous proposons une formule « parrainage personnalisé » pratique et sympathique : en parrainant votre « chouchou », vous lui témoignez non seulement votre soutien, mais vous devenez surtout sa « bonne étoile » et lui donnez les meilleures chances d'être adopté plus rapidement. Cette idée vous séduit ? Il vous suffit alors de vous rendre auprès de votre organisme financier afin d'y faire établir un ordre de paiement permanent au compte :



BE57 0682 0361 3535



BE71 3100 0291 8069

[A.S.B.L. HELP ANIMALS]

Rue Bollinckx 203 - 1070 Bruxelles

en prenant bien soin d'y intégrer la communication « Parrainage » (suivie du nom de l'animal concerné). Nous aurons le plaisir d'inscrire votre nom de parrain ou de marraine sur sa cage ou son box. Bien entendu, vous parrainez à la mesure de vos moyens et recevrez votre carte de parrainage personnelle. Nous vous préviendrons aussitôt que votre filleul(e) aura été adopté(e) et, si vous le souhaitez, vous pourrez alors en choisir un(e) autre. Votre futur(e) filleul(e) vous en remercie déjà !



## ISOTHERMOS S.A.

ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES

Matériel pour tramways,  
métros et autobus

*Par sympathie  
pour nos amis  
les animaux.*



Rue de l'Orphelinat 44 / 48  
1070 Bruxelles Belgique  
Tél. 02 / 205.12.11

# Sommaire

*Le mot de la présidente*

*Adoptions*

*Un testament, c'est pas sorcier !*

*Adoptions du refuge de Braine-le-Château*

*Le conseil bruxellois du bien-être animal*

*Un enfer pour 20 animaux à La Louvière*

*Rescapées du syndrome de Diogène*

*Parrainez nos protégés*

*Un animal n'est pas une marchandise !*

*Les heureux*

*Le bonheur de Rafiki*

*Le lévrier, un athlète exceptionnel*

*Le cochon d'Inde ou cobaye*

*Ils nous ont quittés*

*Remerciements*

P.4

P.6

P.8

P.10

P.12

P.14

P.16

P.18

P.20

P.22

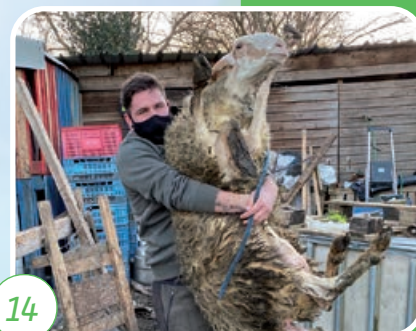
P.23

P.24

P.26

P.29

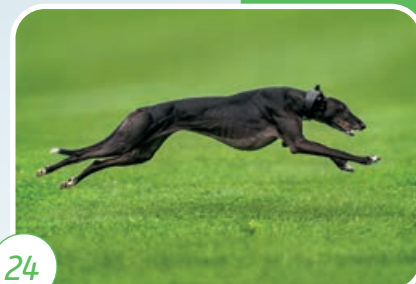
P.30



14



18



24

|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                       |   |                                                                                                                                                                                   |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ★ | <b>Braine-le-Château</b><br>HK30224417                                                                                                                                                                                                                                                              | 10 rue du Bois d'Apechau<br>1440 Braine-le-Château<br>T. 02/204.49.50 | 📍 | Ouvert tous les jours de 13h00 à 17h00<br>(Sauf les dimanches et jours fériés)                                                                                                    |
| ★ | <b>Anderlecht</b><br>HK30230346                                                                                                                                                                                                                                                                     | 203 rue Bollinckx<br>1070 Anderlecht<br>T. 02/523.44.16               | 📍 | Ouvert tous les jours de 10h00 à 17h00<br>(Sauf les dimanches et jours fériés)                                                                                                    |
| 🚗 | <b>EN VOITURE :</b> Venant de Paris ou plus près, d'Uccle, prendre l'autoroute E19 en direction de Bruxelles. Sortie n° 17 (Anderlecht Industrielle). Descendre le ring et se serrer sur la bande de gauche le long des Ets. Viangros. Rouler doucement, la première à gauche est la rue Bollinckx. |                                                                       |   |                                                                                                                                                                                   |
| 🚌 | <b>LE BUS 49 :</b> Entre la gare du Midi et Bockstael. Descendre à l'arrêt "Digue du Canal", se diriger vers le boulevard Industriel à gauche direction ring, au 2 <sup>ème</sup> feu rouge prendre à droite puis directement à gauche dans la rue Bollinckx (en face des Ets. Viangros).           |                                                                       |   |                                                                                                                                                                                   |
| 🚌 | <b>LE BUS 74 :</b> Départ arrêts Everard (bd Simonet, Anderlecht) ou gare d'Uccle Stalle, descendre à l'arrêt Digue du Canal. Prendre la correspondance bus 78 ou marcher 10 minutes sur le bd Industriel, puis à droite bd International : la rue Bollinckx est immédiatement à gauche.            |                                                                       |   |                                                                                                                                                                                   |
| 📱 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                       | 📱 | facebook.com/helpanimals.be<br>instagram.com/helpanimalsasbl                                                                                                                      |
|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                       | 📧 | info@helpanimals.be<br>www.helpanimals.be                                                                                                                                         |
|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                       | 🚌 | <b>LE BUS 78 :</b> Départ gare du Midi terminus, descendre à l'arrêt "boulevard International", marcher direction ring, au feu traverser, prendre la rue Bollinckx sur la gauche. |
|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                       | 🚌 | <b>LE BUS 98 :</b> (pas le dimanche) descendre à l'arrêt Bollinckx, suivre les panneaux (Ets. Viangros – entrée principale : nous sommes en face).                                |
|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                       | 🚌 | <b>DE LIJN :</b> Les bus DE LIJN 153, 154, 155 (arrêt Pathé) roulent toute la semaine (sauf le dimanche).                                                                         |

**RÉDACTION :** A. Dumortier, Ch. De Meyer, S. Devis, Ch. Loeman, l'équipe de Braine-le-Château, D. Marshall, J. Colle, D. Verpeut, F. Follacchio  
**ÉDITEUR RESPONSABLE :** A. Dumortier - Help Animals asbl rue Bollinckx 203 - 1070 Bruxelles **TRADUCTION :** Léo C., Willaert K., Van der Stappen M., Cardon I., De Grauwe G., Van Cauwelaert G. et Spreutels K. **PHOTOS :** Help Animals ASBL - Guy David - D. Roelands **CRÉATION :** Studio David SPRL





**Stéphanie Devis**  
Présidente d'HELP ANIMALS

Chers Membres, Chers Amis,

Nous voici aux portes de l'été et, au moment d'écrire ce mot de la Présidente, j'espère qu'une majorité de la population a eu l'opportunité de se faire vacciner et que, sur le plan mondial, la pandémie sera très prochainement vaincue.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je regarde vers le futur et vers un retour à la normalité tout en reconnaissant que certains aspects de nos vies seront à jamais différents.

## Nos journées portes ouvertes de Braine-le-Château

C'est avec beaucoup d'émotion et de joie que je vous annonce nos prochaines journées portes ouvertes le week-end du 11 et 12 septembre 2021\* à Braine-le-Château. Nous vous attendons pour cette unique rencontre où vous pourrez, pour certains, découvrir notre havre de paix et, pour les habitués, renouer les liens qui nous unissent dans l'amour et l'empathie que nous ressentons tous pour nos animaux.

À vous Chers membres, Chers amis, n'hésitez pas à venir accompagnés et à faire découvrir notre - votre ! - refuge à vos proches.

Croisons les doigts : j'espère également pouvoir vous confirmer, en septembre prochain, nos Journées Portes Ouvertes au refuge d'Anderlecht, prévues actuellement les 11 et 12 décembre 2021\*.

## Une famille pour Ricco !

Depuis des années, Help Animals continue le même combat : lutter pour le bien-être de tous les animaux maltraités ou abandonnés. Ce combat nous amène à recueillir des « cas » de chiens difficiles pour lesquels nous essayons de trouver une nouvelle famille qui fera l'impossible pour comprendre le chien qui ne peut nous expliquer son vécu et son ressenti.

Nous recueillons au refuge beaucoup de Malinois. Actuellement, cette race connaît de très nombreux abandons. Après la mode des Labradors et autres Huskys, les Malinois, délaissés de plus en plus jeunes, surpeuplent aujourd'hui malheureusement les refuges. Or, ceux qui les connaissent et les apprécient le savent bien : ils supportent très mal la cage et l'enfermement.

Beaucoup trop de personnes les achètent sans réfléchir et les abandonnent peu de temps après.

Pourtant, le Malinois est un chien exceptionnel : très intelligent, il possède de grandes capacités d'apprentissage auprès d'un maître attentif et présent, capable d'assurer son éducation de manière juste mais ferme.

Ricco, notre Malinois d'un an et demi, est un nouvel exemple concret de toute la complexité et des qualités ce que je viens de vous décrire : c'est dans cette optique que je vous lance un SOS pour lui afin qu'il ait la chance de trouver le maître qui lui conviendra, à qui il apportera toute sa fidélité et son intelligence.



**Ricco**

\* si les conditions sanitaires le permettent



# Travaux à Anderlecht

Nos travaux à Anderlecht progressent bien, nous avons finalisé les plans de notre nouveau refuge au top de la modernité avec notre architecte.

La demande de permis d'urbanisme va être déposée prochainement et les travaux devraient commencer début 2022, en espérant que l'Administration acceptera notre dossier dans un délai raisonnable. Pour rappel, il s'agit de la reconstruction totale de l'ancienne aile administrative de notre refuge qui permettra d'accueillir plus de grands chiens et d'héberger en permanence près de 100 chiens et chats.



Je suis impatiente de vous en dire plus dans notre prochaine revue du mois de septembre en ce qui concerne l'évolution de la demande de permis d'urbanisme.

Je ne peux que réitérer mes remerciements, au nom de notre Conseil d'Administration, à tous nos membres et donateurs sans qui tout cela serait évidemment impossible.

Je vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes vacances d'été.

Amicalement,  
Stéphanie Devis  
Présidente











## OFFREZ-LEUR UN NOUVEAU FOYER

Accueillir chez soi un animal ne s'improvise pas à partir d'un coup de foudre visuel. Pour être vraiment sûr(e) que vous êtes faits l'un pour l'autre, il est primordial que vous établissiez un contact véritable avec lui (en venant le visiter, le caresser ou le promener régulièrement) car son comportement peut évoluer au fil du temps, mais également varier en fonction de la personne qui le côtoie.

Aussi, nous vous invitons à consulter **notre site Internet quotidiennement actualisé** [www.helpanimals.be](http://www.helpanimals.be) ou encore à vous informer sur place ou **par téléphone uniquement 02/523.44.16** auprès de notre dynamique équipe de secrétaires qui vous communiquera avec plaisir toutes les précisions nécessaires sur l'animal avec lequel vous souhaitez partager un beau chemin de vie.







Le succès de notre refuge est le résultat d'une longue et perpétuelle générosité de nos membres et soutiens. Jour après jour, toute une équipe s'investit à soigner nos animaux et leur assurer une belle vie « en communauté » dans l'attente de trouver leur famille d'accueil.

Tout cet investissement n'est possible que grâce à vos dons et/ou dispositions testamentaires (« legs »). À votre décès, si vous n'avez rien prévu, votre patrimoine ira aux héritiers déterminés par la loi. Si notre association vous tient à cœur et que vous voulez nous aider, vous pouvez rédiger un testament en faveur d'Help Animals. Il n'existe aucun autre moyen pour que vos biens nous reviennent à votre décès.

**Sachez qu'Help Animals est une ASBL agréée par le SPF Finances : à ce titre, nous bénéficions de l'avantage d'un réduit de droits de succession réduit qui est applicable (7 % pour la Région wallonne et de Bruxelles-Capitale ; 8,5 % en Région flamande). Un testament n'a rien de compliqué à condition de garder à l'esprit ces quelques points :**

## I. Sa forme

Pour faire bref, deux options s'offrent à vous selon votre volonté ou non de vous faire accompagner par le notaire de votre choix :

- Soit vous vous rendez chez le notaire. Ce dernier vous aidera à mettre sur papier votre volonté. Selon votre situation personnelle, il pourra vous conseiller d'aller pour un testament « authentique » (ou « public ») ou un testament dit « international ».
- Soit vous pouvez rédiger votre testament seul, sans l'aide d'un notaire. C'est ce qu'on appelle « le testament olographe ». Vous notez votre souhait et le sort à réserver à votre patrimoine lors de votre décès, tout en n'oubliant en aucun cas de respecter les trois points suivants :

1. Votre testament doit impérativement être écrit de votre propre main. Nous insistons sur le « de votre main ». Pour exemple, un testament tapé à l'ordinateur sera nul;
2. Il est indispensable de le clore par votre signature habituelle (officielle);
3. N'oubliez surtout pas de le dater.

Sans le respect de ces trois points, votre testament ne sera pas valide et il ne sera pas tenu compte de votre volonté, ce qui serait regrettable ! Aucune de ces formes n'a plus de force qu'une autre.

Nous vous conseillons, dans l'hypothèse d'un testament olographe, de le déposer chez le notaire. Ce dépôt lui permettra de l'inscrire au registre national dans lequel sont répertoriés tous les testaments. N'oubliez donc certainement pas cette étape cruciale afin de voir vos dernières volontés respectées.



## II. Son contenu

Il est essentiel d'être clair et précis dans cette rédaction. Quelques points d'attention :

- Il est important de désigner nommément les bénéficiaires de vos biens après votre décès. Pour notre association, une désignation de l'association « Help Animals », dont le siège est situé à 1070 Anderlecht, Rue Bollinckx 203 est suffisante. Si vous souhaitez léguer à plusieurs associations ou personnes, n'oubliez pas de prévoir la répartition de vos biens entre les différents bénéficiaires.
- Si vous souhaitez que ce legs soit assorti d'une charge (ex. « À charge de nous occuper après votre décès de vos animaux de compagnie »), il est important de le préciser.

- La désignation d'un substitut. En effet, il n'est pas rare qu'une personne désignée ne soit plus là au jour de votre décès. Pour le confort du notaire qui s'occupera de votre succession, prévoyez une petite phrase en plus afin de déterminer ce qu'il adviendra des biens que vous lui attribuez.

Nous encourageons tous nos généreux soutiens à bien réfléchir quant au sort à donner à leurs biens pour le jour où ils ne seront plus là. Votre notaire sera, dans la majorité des cas, la personne essentielle pour vous accompagner à mettre tout ceci par écrit.

Nous vous rappelons qu'un rendez-vous chez votre notaire est, en principe, gratuit. Pour toute information complémentaire, nous restons à votre disposition sur l'adresse email suivante : [successions@helpanimals.be](mailto:successions@helpanimals.be)

David Verpeut



*Vos dons sont  
notre **unique**  
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

*Merci pour eux !*

 Belfius BE57 0682 0361 3535  ING BE71 3100 0291 8069

**CREMATORIUM DE SOMBREFFE**  
POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE ET CHEVAUX

**ANIMAUX SANS FRONTIERES  
CREMANIMA RESPECT SA**

Rue de la Spinette 32 / 5140 SOMBREFFE

T. 071 88 88 45 - G. 0473 95 73 78



**Chanson**

0 2 / 5 2 1 . 8 0 . 8 4

Pensez à vos mariages,  
communions, barbecues, ...

Ouvert du mardi au vendredi  
de 6h30 à 18h30

Samedi de 7h00 à 18h00.

Dimanche 7h00 à 15h00

Rue Gustaaf Vanden Berghe 1,  
1070 Anderlecht



# LES ADOPTIONS

## DU REFUGE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU



Cricket, notre bélier, accompagne Luffy, déjà adopté chez Help Animals dans un environnement verdoyant à Braine-le-Château.



Notre jolie jument de 7 ans, Prune, vit avec un nouveau compagnon dans un petit paradis de la région de Sart-Saint-Laurent.



L'adorable Domino connaît désormais les joies de la vie en duo avec son nouveau compagnon Capsule. Nous leur souhaitons le meilleur.



Notre petit Tibo est parti rejoindre une famille à Ittre où sa rencontre avec son nouveau copain Rambo s'est déroulée au top de l'amitié.





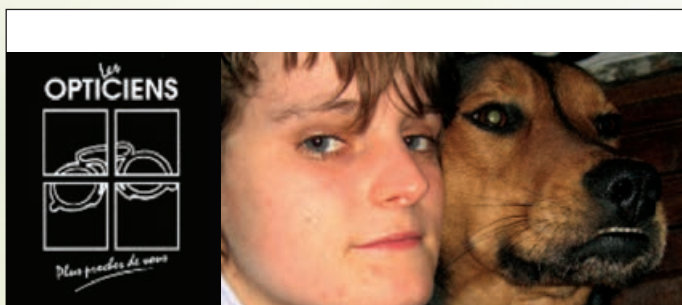
Inséparables, notre douce chèvre Frigolite et sa fille Pofy ont été adoptées ensemble à Braine-l'Alleud.



Entourée de 4 nouveaux copains tombés sous son charme dès son arrivée, notre petite Vitamine profite aujourd'hui d'un bonheur bien mérité.



Gudrun et Pepin, nos deux adorables moutons, ont été adoptés par Monsieur Boris Dilliès, Bourgmestre d'Uccle.



**OPTICIEN C. VANDEN HEUVEL**

SPÉCIALISTE VARILUX  
Avenue du Duc Jean 30 [Parking aisé]  
1083 Bruxelles Tél. 02 426 47 62



**TRIBEL METALS**

VIEUX MÉTAUX

Rue Saint-Denis 158/162 - 1190 Bruxelles  
TÉL. +32-2-346 39 39 FAX +32-2-346 68 60

[WWW.TRIBEL.BE](http://WWW.TRIBEL.BE)



# LE CONSEIL BRUXELLOIS DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le bien-être animal est un combat de tous les instants. Si, au fil des années, indéniablement les mentalités évoluent dans le sens d'une réelle et saine prise de conscience quant à la souffrance animale, le chemin à parcourir est encore long et semé d'embûches. Beaucoup de comportements d'autrefois qui ne choquaient personne à l'époque sont aujourd'hui dénoncés et parfois proscrits.

L'exemple qui me vient à l'esprit est celui des chevaux dans les foires. Il y a déjà quelques décennies, les monter comme un vrai cavalier était un réel bonheur pour l'enfant de la ville que j'étais. Je n'imaginai pas le calvaire qu'ils subissaient. Aujourd'hui, l'interdiction des poneys (de tous les équidés) dans les foires est une juste mesure, mais pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps pour l'entériner ?

Non seulement il convient de poursuivre cette évolution mais il faut accélérer le mouvement. Cette prise de conscience collective est à l'origine de nombreuses initiatives tant au niveau du commun des mortels que des autorités politiques qui, pour des raisons électorales, tentent de rejoindre les préoccupations de la population.

## Historique

La 6<sup>ème</sup> réforme de l'État belge a vu le jour en décembre 2013 avec une entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Cette réforme concrétise la redistribution et le transfert de nombreuses compétences de l'État fédéral vers les entités régionales. L'environnement fait partie de ces compétences, en ce inclus le bien-être animal.

Depuis, chaque région gère cette matière comme bon lui semble (dans les limites des lois nationales, bien entendu) et c'est dans ce cadre que la Région de Bruxelles-Capitale a nommé Bianca Debaets au poste de Secrétaire d'État au bien-être animal (en plus d'autre matières).

Après les élections de 2019, Bernard Clerfayt s'est vu attribuer le poste de Ministre de l'Emploi, du Bien-être animal, de la Transition numérique et Pouvoirs locaux.

À ce jour, il existe un service du « Bien-être animal » dans chaque commune bruxelloise. En 2014, conscient de la tâche ardue et des connaissances nécessaires du terrain pour gérer et prendre les décisions qui s'imposent, le Parlement bruxellois a créé le « Conseil bruxellois du Bien-être animal » au sein du Service Environnement de la région. L'idée directrice étant de s'adjoindre les compétences d'experts issus des milieux concernés avant de légiférer.

## Fonctionnement

Le Conseil est composé de 15 membres et de 11 suppléants désignés par le Gouvernement bruxellois pour une durée de 5 ans. Les membres du Conseil sont des experts scientifiques, des représentants d'associations de protection des animaux, de refuges pour animaux, des vétérinaires, des représentants du secteur du commerce et de l'élevage d'animaux domestiques... Ceci en respectant un équilibre des genres mais aussi linguistique. Help Animals, en tant que refuge, est représentée par son directeur, Fabrizio Follacchio et par Anne Dumortier, administrateur en qualité de suppléante.

La mission première du Conseil est d'aider les autorités à comprendre et à cerner les tenants et aboutissants de chaque thématique susceptible de faire l'objet d'une nouvelle réglementation ou d'une modification de celles existantes. À l'issue des débats à huis clos, des analyses et des études menées en toute indépendance, un rapport est rédigé et transmis aux autorités afin que celles-ci soient en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause. Le point important qu'il convient de souligner à ce stade est que l'orientation suggérée par le Conseil n'est pas contraignante. Les avis émis ne sont donc que consultatifs.





## Perspectives

Parmi les projets de lois et de réglementations envisagés par le Ministre, il y a l'élaboration d'un code bruxellois du bien-être animal. À l'instar de la Région Wallonne qui s'en est déjà dotée depuis 2018, la Région Bruxelles-Capitale souhaite par celui-ci garantir leur bien-être et donner aux animaux qui nous entourent la place (et la protection) qu'ils méritent.

L'accent sera mis sur le respect strict des éléments repris dans ce code par l'intermédiaire de contrôles efficaces et de poursuites pénales le cas échéant, tant au niveau des habitants, des éleveurs, des laboratoires, des transports et des fermes situées sur le territoire de la région.

L'idée de la création d'un permis de détention d'animaux qui pourrait être retiré en cas de maltraitance fait également son chemin. D'autres thèmes sont en projet comme la poursuite de la politique de stérilisation des chats domestiques et la gestion de la population des pigeons.

## Les récentes concrétisations

L'interdiction des manèges de chevaux dans les foires sur le territoire des 19 communes bruxelloises avait déjà été entérinée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais nécessitait d'y apporter quelques précisions pour empêcher certaines personnes de contourner la précédente réglementation.



L'interdiction des delphinariums et de l'utilisation des pièges à colle (pour les rongeurs essentiellement) a également été décidée. Ces trois décisions doivent encore être actées en séance plénière du Parlement bruxellois.

## L'avis de notre représentant, Fabrizio Follacchio

Si nous ne pouvons que saluer la création du Conseil du Bien-être animal, qu'en est-il de son efficacité ? Indubitablement, il s'agit d'une réelle avancée dans la lutte contre la maltraitance des animaux. Toutefois, comme pour tous les militants d'une noble cause, c'est le sentiment que les choses n'évoluent jamais assez vite qui prédomine. Le Conseil travaille essentiellement sur les thèmes initiés par les autorités. Dès lors, certains sujets politiquement délicats ne sont pas abordés. C'est le cas, notamment, de l'abattage rituel sans étourdissement interdit partout en Belgique (et dans beaucoup d'autres pays) sauf dans les 19 communes bruxelloises. On ne peut que regretter le caractère consultatif des avis rendus par le Conseil...

L'élaboration d'un code du bien-être animal constitue à coup sûr une initiative très convaincante.

Cependant, sa portée ne sera réelle que s'il s'accompagne de contrôles fréquents et de sanctions pénales pour les contrevenants.

Malheureusement, à ce jour, en ce qui concerne la maltraitance animale, un seul préposé a été désigné. En sa qualité « d'agent constatateur », il est chargé du traitement des plaintes, tant au point de vue administratif que sur le terrain, enquête préalable, convocation de la police, organisation des saisies dans les cas les plus graves, gestion des formalités et rédaction des rapports inhérents à chaque intervention... Oserait-on dire que cette personne est dépassée par la tâche malgré l'exceptionnelle bonne volonté dont elle fait preuve ?

Bien évidemment, les autorités en place brandiront toujours le poids financier indéniable sur le budget des différentes communes. Sans aucun doute l'avenir nous obligera à faire des choix et à prendre des décisions dont les conséquences ne seront pas négligeables.

Si la patience est une valeur humaine particulièrement estimable, à ce jour, le souhait de beaucoup d'intervenants est de passer le plus rapidement possible, à la vitesse supérieure.

*Christian De Meyer  
avec la collaboration de  
Fabrizio Follacchio.*



# UN ENFER POUR 20 ANIMAUX À LA LOUVIÈRE

## HELP ANIMALS INTERVIENT

Le 28 février, la S.P.A de La Louvière, Animaux en Péril, Help Animals, Equi'chance et Tabula Rasa sont intervenues pour secourir une vingtaine d'animaux d'une situation dramatique : la police avait constaté leur maltraitance manifeste à la suite d'une alerte lancée par une habitante du quartier.

La découverte d'un véritable charnier a conduit très rapidement les autorités à ordonner la saisie des survivants : 2 chevaux, 3 poneys, 4 moutons, 3 chèvres, 2 agneaux, 1 poule, 4 chats et 1 chien.

### Des conditions de vie épouvantables

Arrivées sur place, les équipes des cinq refuges associés dans ce sauvetage ont été abasourdis en découvrant une scène d'horreur au sein d'un quartier du village de Strépy-Bracquegnies.

De l'extérieur, le constat était déjà édifiant : 2 chevaux et 3 poneys erraient dans un terrain maculé d'excréments avec pour seul abri une serre en toile trouée. Sans possibilité de s'abreuver ni de se nourrir autrement qu'avec du fourrage moisi, ces animaux dépérissaient dans cette parcelle parsemée d'immondices où déambulaient 4 chats. Un peu plus loin, un abri de fortune construit avec quelques palettes clouées entre elles « abrite » les chèvres, les moutons et leurs agneaux. Sans possibilité de sortir, les ovins et caprins sont prisonniers de cette geôle en piteux état.

L'horreur atteint son paroxysme quand les soigneurs professionnels des refuges découvrent que ces derniers piétinent plusieurs cadavres de leurs propres congénères. Quelques-unes de ces dépouilles sont récentes, mais d'autres sont dans un état de décomposition avancé. Enfin, en soulevant des palettes, un membre de l'équipe révèle le cadavre d'un cochon.

Bien évidemment, une odeur pestilentielle émanait de ce cloître à cause de la décomposition des cadavres et des restes d'animaux éparpillés sur place. Une tête de cochon coupée laisse à penser que le propriétaire procédait à des abattages illégaux au sein de sa propriété.

Pour terminer, les forces vives présentes sur place retrouvent une poule encore vivante, seule rescapée de ce qui restait d'un poulailler.

### Des rescapés en très mauvais état

L'état sanitaire global des animaux pris en charge par les différents sanctuaires présents lors de l'intervention est alarmant. Les victimes souffrent d'une infestation importante de parasites. La robe (toison) des équidés est ravagée par la vermine (gale) au point qu'un cheval souffre d'une grave dépilation. Le pelage de l'autre cheval n'est plus qu'une immense croûte de boue séchée. Ces chevaux, ainsi que les ovins, sont également rongés par la vermine interne, ce qui occasionne des diarrhées sévères.

La toison des moutons est également touchée par les parasites et se trouve dans un état abominable. À cause de ces fortes diarrhées, leurs queues ne sont que des amas de déjections. Les ovins sont dans un état de cachexie, forme grave de maigreur qui entraîne la fonte des graisses et des muscles. Les moutons ont dû être portés par les soigneurs et bénévoles pour rejoindre les vans tant ils ne pouvaient marcher sans douleur. Les onglons des ovins adultes, d'une longueur impressionnante, n'ont jamais été entretenus. De plus, leurs pieds sont attaqués par la maladie de piétin qui se traduit par un décollement des onglons, des saignements et des boiteries importantes.

Arrivés aux refuges affamés et complètement déshydratés, les survivants de cet enfer se sont rués vers les abreuvoirs et la nourriture mise à leur disposition.



### Une collaboration salvatrice entre refuges et autorités locales

Sauvés de ce terrible endroit grâce à la coalition des 5 refuges, ces martyrs se reposent et reprennent des forces avec les meilleurs soins des vétérinaires et soigneurs professionnels. Nous remercions Jacques Gobert, Bourgmestre de La Louvière, d'avoir décidé la saisie immédiate des animaux, ainsi que les services de l'unité Verte de la Zone de police de la ville pour leur efficacité et leur rapidité d'intervention. Heureusement, aujourd'hui, leur calvaire appartient désormais au passé : le Bourgmestre a officiellement décidé de les confier définitivement aux refuges !





La police a dressé un procès-verbal pour infraction au Code wallon du Bien-être animal pour actes de maltraitance manifestes. Le propriétaire pourra être poursuivi au pénal ou administrativement.

Si le Parquet décide de prendre la main dans cette affaire, il pourra le renvoyer devant le tribunal correctionnel. L'individu risque de 8 jours à 3 ans de prison et/ou une amende pouvant s'élever à 1 million d'euros.

Si le Parquet ne poursuit pas, la main reviendra alors au fonctionnaire sanctionnateur qui pourra lui infliger une amende pouvant aller jusqu'à 100.000 euros, mais également un retrait de permis de détention d'animaux.

D'après le texte d'Animaux en Péril

## Pompiers sauveteurs de vies humaines... et animales

Notre refuge de Braine-le-Château a le plaisir d'accueillir en ce moment les soldats du feu ! Pour les photos d'un futur calendrier ? Pas du tout ! Help Animals a en effet signé une convention relative à la formation pratique du sauvetage d'animaux avec les pompiers de la Province du Brabant Wallon.

Cette formation de secourisme, qui a débuté le 4 mai sous l'œil attentif et avec l'aide bienveillante de nos soigneurs animaliers, se poursuivra tout au long de cette année dans l'objectif de répondre efficacement à cette question vitale pour nos protégés à deux et quatre pattes : comment découvrir, reconnaître et pouvoir anticiper sur le terrain les comportements d'animaux pour les manipuler en toute sécurité dans des situations dramatiques (embourbement, inondation, incendie,...) qui nécessiteraient leur évacuation d'urgence dans les meilleures conditions possible ?

Chers amis sauveteurs, nous vous remercions d'avoir fait le bon choix : par la compétence de ses animaliers et la modernité de ses infrastructures répondant aux normes de sécurité les plus strictes, Help Animals est bien le refuge qu'il vous fallait pour mener à bien votre mission !





# Biscotte et Griotte, rescapées du syndrome de Diogène

*Un décor d'apocalypse : sol et meubles jonchés de sacs poubelles, journaux empilés, boîtes de conserve renversées, accumulation de bouteilles vides, débris d'assiettes, caisses, cartons, planches, câbles électriques,...*

*Quelque part au milieu ce sordide capharnaüm, un bac à litière débordant d'un amas d'excréments... Tapiés derrière cet enchevêtrement de crasse, détritiques et objets hétéroclites, deux paires de pupilles effarées guettent, impuissantes : Biscotte et Griotte, pauvres fantômes oubliés de ce taudis immonde, timides ombres insaisissables, se terrent dans l'angoisse, ignorant que les mains secourables qui tentent de les attraper depuis plusieurs heures vont les emmener chez Help Animals, loin de ce chaos insalubre.*

## Le syndrome de Diogène : de quoi s'agit-il ?



Du nom du philosophe grec qui avait choisi de vivre dans un tonneau en évitant sciemment les normes sociétales, le syndrome de Diogène est un trouble comportemental associant l'accumulation pathologique d'objets, une négligence de l'hygiène corporelle et domestique et, le plus souvent, une détresse sociale où l'isolement et la précarité sont propices à une vie insalubre.



BISCOTTE



GRIOTTE

## Il se caractérise par plusieurs symptômes typiques :

- Une négligence parfois extrême de l'hygiène corporelle et du lieu de vie.
- Des problèmes médicaux non traités, qui en sont les séquelles (infections liées au manque d'hygiène personnelle et alimentaire).
- Un déni de son état par le patient atteint, associé à une absence de toute honte.
- Un isolement social.
- Un refus systématique de toute aide extérieure, y compris médicale, vécue comme intrusive.
- Une personnalité pré-morbide.

La maladie apparaît souvent après un choc psychologique comme le décès d'un proche ou un divorce. Elle affecte, généralement, des personnes âgées, mais peut également toucher des personnes plus jeunes.

La présence d'animaux est fréquente : animaux domestiques plus ou moins laissés à l'abandon (la plupart du temps des chats, en réelle souffrance suite à leurs conditions de vie déplorables car ils ne peuvent être nourris ni soignés correctement), mais aussi rats, souris, blattes, mouches,... attirés par les carcasses et déchets de nourriture.

## Quels sont les risques ?

La présence de ces nuisibles engendre un état d'insalubrité majeure du domicile qui entraîne des risques pour la santé des personnes atteintes, leur entourage, leurs proches et les intervenants.

Ces risques sont d'autant plus élevés s'il est question d'aliments avariés impropres à la consommation, d'ordures ou d'animaux morts et d'excréments qui entraînent la prolifération d'insectes et de vermines. Il peut même s'agir de risques pour leur sécurité (incendie causé par l'accumulation de combustibles, piles d'objets susceptibles de basculer ou d'entraver le passage dans la maison,...).



## Le rôle des sociétés de protection animale

La prise en charge de ces personnes repose essentiellement sur une approche multidisciplinaire où interviennent en première ligne les services communaux (hygiène, logement, ...) et sociaux, le médecin généraliste, les services hospitaliers (psychiatrie, gériatrie) et les services d'aide à domicile.

Directement impactées par ces situations dramatiques, les associations de protection animale ne peuvent rester sourdes à la détresse des humains et de leurs animaux qui y sont confrontés. Elles resocialisent patiemment ces animaux

traumatisés pour leur rendre confiance en l'humain avant de les confier à des adoptants pleinement conscients de leurs responsabilités.

Help Animals tient à remercier tout particulièrement Ever'y Cat asbl, Stéphanie Challe et son équipe grâce à qui Biscotte et Griotte ont eu la chance de retrouver un foyer aimant.

Anne Dumortier  
Fabrizio Follacchio



## Sauve qui peut

*Rassurez-vous : non, nous ne cherchons pas à fuir dans l'urgence pour échapper à une catastrophe ! Que du contraire : soucieux d'assurer en toute circonstance votre sécurité, notre personnel a activement suivi la formation de secourisme « Sauve qui peut ». Sous la conduite de Sophie LAHOUSSE, nos animaliers connaissent désormais les gestes de premier secours, ces gestes essentiels qui sauvent des vies ! HELPS ANIMALS remercie Sophie pour sa disponibilité, son écoute, sa bienveillance... et son efficacité.*

**[www.sauvequipaut.eu](http://www.sauvequipaut.eu)**

[sophie.lahousse@sauvequipaut.eu](mailto:sophie.lahousse@sauvequipaut.eu)



# Parrainez nos protégés !

**Denise, Julie...**

**Deux générations, un idéal commun :** leur amour des animaux, leur engagement quotidien contre les maltraitements et négligences dont ils sont trop souvent victimes.

*Deux marraines, fidèles parmi les fidèles, que nous remercions d'avoir gentiment répondu à nos questions...*



## Depuis quand parrainez-vous nos protégés ? Qui était votre premier(e) filleul(e) ?

**Denise :** J'ai d'abord parrainé Zwartje en juin 2012, petite chatte restée de longs mois sans être adoptée.

**Julie :** Je suis marraine depuis décembre 2019. Mes premiers filleuls se nommaient Athena, une chienne Cane Corso, et Valentin, un cochon large white.

## Quels animaux parrainez-vous actuellement ? Comment les choisissez-vous ?

**Denise :** Je parraine Sweetie, Julie et Filou, pensionnaires de longue durée car ils ne sont pas sociables. Sweetie vit dans l'enclos de Braine-le-Château ; Filou et Julie – devenus si fusionnels qu'il faut les adopter ensemble – sont à Anderlecht. Après l'adoption de Zwartje, j'ai décidé de parrainer ceux qui restaient longtemps au refuge, comme mes 3 filleuls actuels.



Filou et Julie

**Julie :** Je suis l'heureuse marraine d'un Jack Russell, Kwis-pel, et d'un mouton, Gipsy. Avec mes parents nous parrainons en tout cinq animaux. Chacun des pensionnaires du refuge mérite évidemment d'être parrainé. Qu'importe son âge, son physique, son caractère et son histoire : je choisis plutôt le chien qui ne remporte pas un franc succès auprès des visiteurs. Je fonctionne parfois au coup de cœur.

## Pourquoi avez-vous décidé de devenir marraine ? En quoi est-ce important pour vous ?

**Denise :** J'étais vraiment triste de voir que Zwartje restait là, depuis si longtemps. Pourquoi ? Parce qu'elle était toute noire ? Sa sœur Witneusje avait été adoptée, elle ! J'aime beaucoup les chats noirs : mon premier chat adopté chez Help Animals, c'est ma chère Noiraude. Je trouvais donc qu'il fallait attirer l'attention sur elle pour lui donner plus de chances.

**Julie :** Depuis ma plus tendre enfance, mon affection pour les animaux a toujours été présente. Aider les associations de secours aux animaux et s'engager dans la lutte pour la protection animale est donc une évidence pour moi. Quand j'ai perdu ma chienne Ursula, j'ai vraiment ressenti le besoin de donner de mon temps et de mon amour aux animaux malchanceux.

J'ai participé à un week-end portes ouvertes chez Help Animals, j'ai tout de suite été séduite par ce refuge et je n'ai pas hésité une seule seconde à y devenir bénévole. Être marraine est un rôle qui me tient très à cœur, c'est un geste vers un animal pour lui dire qu'on l'aime, qu'on est là pour lui et qu'on ne l'oublie pas.



## Qu'apportez-vous à vos filleul(e)s ? Y en a-t-il un(e) qui vous a particulièrement marquée ? Pourquoi ?

**Denise :** Avant la période Covid, j'allais régulièrement les voir au refuge et aussi caresser les autres chats, ce qui est hélas impossible pour le moment. Zwartje m'a toujours le plus touchée : arrivée tout petit chaton, voir partir ses frères et sœurs et rester là, passer chez les adultes et encore rester "invisible" aux yeux des potentiels adoptants, cela m'a vraiment fait de la peine. Comme j'avais déjà des chats, je ne pouvais l'adopter : le mieux était de la parrainer pour contribuer à son bien-être.

**Julie :** Je suis attentivement leur vie au refuge, je leur rends visite régulièrement pour passer du temps avec eux et les câliner, je les chouchoute en leur apportant de la nourriture, des jouets, ... je suis leur santé, je me propose d'ailleurs pour leur offrir des soins vétérinaires supplémentaires si besoin et je parle beaucoup d'eux dans mon entourage pour susciter l'intérêt. J'étais marraine d'un cochon, Valentin, arrivé chez Help Animals en novembre 2019 qui, suite à l'effondrement de caillebotis dans un parc d'engraissement, était tombé dans la fosse à lisier d'un élevage industriel.

À cause de sa chute, il souffrait beaucoup de séquelles au dos et aux pattes. Bien qu'il soit déjà très bien soigné par les vétérinaires et les animaliers du refuge, j'ai voulu qu'il bénéficie en plus des soins d'un ostéopathe. J'ai donc financé ses séances d'ostéopathie et j'aurais continué à les financer jusqu'à sa guérison. Malheureusement, Valentin nous a quittés en octobre 2020, il me manque et restera toujours dans mon cœur de marraine.



Denise

## Que diriez-vous à nos membres pour les inciter à parrainer l'un de nos protégés ?

**Denise :** Vous aimez les animaux, vous les adoptez en refuge seulement, mais tous ne partent pas. Il y a, pour le moment, de plus en plus de chats âgés difficilement adoptables, ou souffrant d'un handicap ou tout simplement peu sociables. Ils resteront, forcément, longtemps à l'adoption. Pourquoi ne pas en choisir un qui vous plaît et lui offrir, chaque mois, une somme (même minime) qui participera à son bien-être tout le temps qu'il passera au refuge ? Les refuges ne vivent que par vos dons. C'est tellement plus agréable de penser à un animal en particulier même si la somme va, forcément, atterrir dans le budget global de l'association. Mais vous montrez ainsi votre intérêt pour votre filleul(e) qui, quelque part, est aussi, un peu, "votre animal".

**Julie :** Les animaux apportent à nos vies un Amour inconditionnel et tant de bonheur. De par leur sensibilité, ils savent être nos fidèles et bienveillants compagnons dans toutes les circonstances de la vie, qu'elles soient gaies ou moroses. Pour les remercier sincèrement, quoi de plus naturel que de leur donner un peu de nous-mêmes ? Parrainer c'est aimer et se faire aimer en retour.

Denise Marshall, Julie Colle, Anne Dumortier.



Julie







# Un animal n'est pas une marchandise !

Bonjour. Je vends une petite femelle Spitz Toy qui aura 2 mois le 2 février. Prix est de 3000 euros à discuter. <sup>(1)</sup>

Concours fréquent pour vous faire kiffer... Je me retrouve avec 5 chats et 9 chatons et tous ces chats viennent d'une seule ! (...) Pour ceux qui voulaient un chaton : repostez en story en m'identifiant et envoyez-moi les preuves en dm. Je choisirai plusieurs gagnants car il y a plusieurs chatons (...) Je peux juste pas déjà les donner car ils ont encore besoin de leur mère, donc les gagnants recevront leur chaton d'ici une semaine.

Bulldog anglais né le 27 juillet 2020, femelle, puce électronique, passeport, tous les vaccins reçus. Acheté dans un élevage reconnu en Flandre il y a 3 semaines pour un cadeau de Noël, ne convient pas à la personne. Facture d'achat du chenil et garantie 2 ans en cas de maladie. Disponible avec paniers et nourriture 10 kg.

Bonsoir, je voudrais savoir si il y aurait quelqu'un qui donnerait un chaton, mon copain en recherche un et ça serait son plus beau cadeau, un de préférence gris ou roux, mais je ne reste pas que sur cette couleur, je suis du H... en Belgique plus précisément près de L., M..., (...), j'espère avoir des retours merci.

Je donne mon husky femelle de 6 ans elle répond au nom de Nyla. Elle est adorable avec les enfants et les autres animaux. Je la donne car je n'ai plus le temps de m'en occuper c'est à contrecœur mais pour son bien. Elle est noire et blanche avec les yeux bleus.

<sup>(1)</sup> Toutes ces annonces postées sur Facebook et Instagram sont bien réelles : seuls les noms des annonceurs et des villes concernées ont été effacés... et leur orthographe corrigée !

Sur des valves placées aux murs de certains commerces, dans les journaux (toutes-boîtes), sur Internet via les réseaux sociaux, tout le monde a déjà vu ou lu un jour ce type d'annonces visant à « donner » ou (plus fréquemment) « vendre » des animaux à des particuliers.

Malheureusement, force est de constater que beaucoup de personnes qui doivent se séparer de leur animal de compagnie (quelle qu'en soit la raison – peut-être parfaitement valable –), croient encore aujourd'hui en toute bonne foi avoir trouvé par ce moyen rapide et facile le « bon » maître pour leur chien ou leur chat. Mais on ne donne ni ne vend un animal domestique comme on le ferait pour une voiture ou des vêtements de seconde main !

## L'interdiction de la publicité pour vendre ou donner des animaux

Dans les 3 Régions du pays, ce type de publications publicitaires est hors-la-loi : que les animaux soient gratuits ou non, il s'agit de publicités interdites sur tous les supports, aussi bien dans les lieux publics, qu'en ligne ou dans les journaux traditionnels. Il n'est donc plus question, pour des particuliers, de proposer ces transactions via les réseaux sociaux, de partager son annonce ou de poser une affiche dans un commerce pour donner ou vendre une portée de chatons. Sachez qu'en cas d'infraction, si l'annonceur est identifié, il s'expose à une amende de 50... à 10.000 euros.

## Qui est concerné par la législation ?

Clairement, les annonces pour vendre ou donner des animaux sont uniquement réservées aux refuges (pour le remplacement d'animaux), aux vétérinaires et aux éleveurs agréés.

Cette forme de publicité est, par contre, strictement limitée pour les particuliers : cela signifie que les seuls moyens légaux autorisés pour donner ou vendre un animal sont les sites Internet et magazines spécialisés.



Ces annonces doivent alors respecter les conditions du bien-être animal et comporter impérativement différentes précisions : les nom, prénom et coordonnées du vendeur, l'espèce de l'animal, son âge, son genre, son pays d'origine et d'élevage, sa race, son croisement ou son absence de race, le prix ou la cession à titre gratuit et encore le statut de l'animal stérilisé.

Toute infraction peut être dénoncée sur les sites de Bruxelles Environnement, de la Région wallonne et de la Région flamande. Parmi les exceptions, la loi prévoit cependant qu'il est toujours permis de poster des annonces pour les animaux trouvés ou perdus.

## Dans quel but ?

L'interdiction de ces publicités se fonde sur un triste constat : attendries par les photos « d'adorables chiots » ou de « chatons trop mignons », beaucoup de personnes les prennent sur un coup de cœur et ne se rendent compte que trop tard qu'il faut les assumer 365 jours par an, y compris pendant les vacances.

Outre que la vente et les adoptions non contrôlées sur les réseaux sociaux (Facebook en particulier) et les sites de petites annonces facilitaient la tâche de ceux qui voulaient faire de la reproduction chez eux, ces acquisitions impulsives généraient trop souvent, au bout de quelques semaines, des vagues d'abandons massifs dans les refuges quand ces malheureux animaux, devenus tout à coup indésirables, ne se retrouvaient pas entre les mains de véritables trafiquants ! Cette interdiction vise donc à éviter, ou tout au moins à limiter le trafic d'animaux, réduire les achats irréfléchis, diminuer les abandons et mieux encadrer les adoptions.

## Des effets pervers ?

La loi est-elle efficace à 100% ? Bien sûr, nous direz-vous, les refuges sont plus que jamais la solution à privilégier pour les particuliers qui veulent se débarrasser de leur animal de compagnie en leur donnant la chance de vivre une seconde vie auprès d'une famille fidèle et aimante !

Mais depuis longtemps, au-delà des meilleures intentions, les sociétés de protection animale ont précisément tiré la sonnette d'alarme sur un risque de dérive potentielle : l'obligation indirecte de payer pour une petite annonce dans une revue ou sur un site spécialisés n'a-t-elle pas pu, au contraire, favoriser les abandons et les filières parallèles dans lesquelles négligences et maltraitements sont monnaie courante ? Car, oui, reste cette question : quel sort les gens réservent-ils aux portées de chiots ou de chatons qu'ils n'ont plus le droit de vendre ou de donner sous peine d'encourir une amende lorsqu'ils apposent une affiche dans les commerces ou postent une annonce gratuite sur les réseaux sociaux ?



## Ne l'oublions jamais :

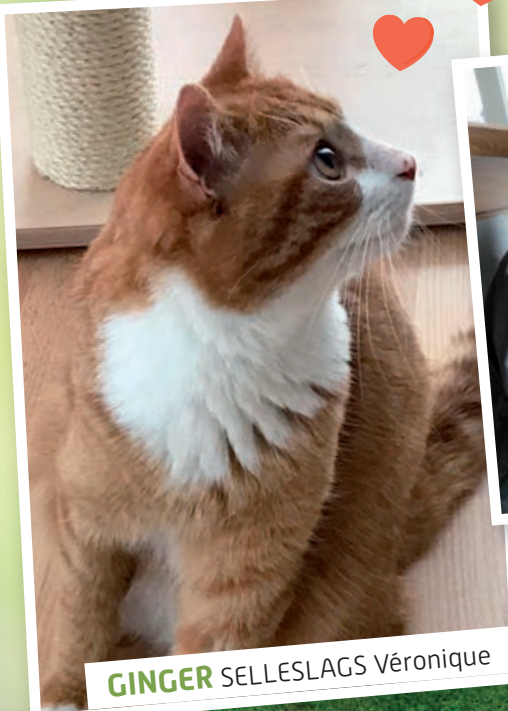
*les animaux ne sont pas des jouets à offrir en cadeau mais bien des êtres vivants sensibles. Ils sont là pour la vie, pas seulement pour Noël, un anniversaire ou notre bon plaisir !*

*Bien qu'il soit mignon et attachant, la décision d'adopter un animal ne devrait pas être guidée uniquement par nos émotions : l'adoption est un engagement lourd d'implications et de responsabilités, et ce, pour de nombreuses années ! Soyons responsables.*

*Si vous connaissez des personnes qui souhaitent abandonner leur compagnon, rassurez-les : comme tous les refuges, Help Animals est là pour les accueillir sans jugement ni questions embarrassantes. Vraies ou fausses, les raisons d'un abandon ne nous regardent pas : nous pensons uniquement au bonheur et à la sécurité de l'animal.*



# Les heureux



**GINGER** SELLESLAGS Véronique



**DALI** HARMIGNIE Caroline



**SNOOPY**  
DE CARBONNIERES Adelaïde



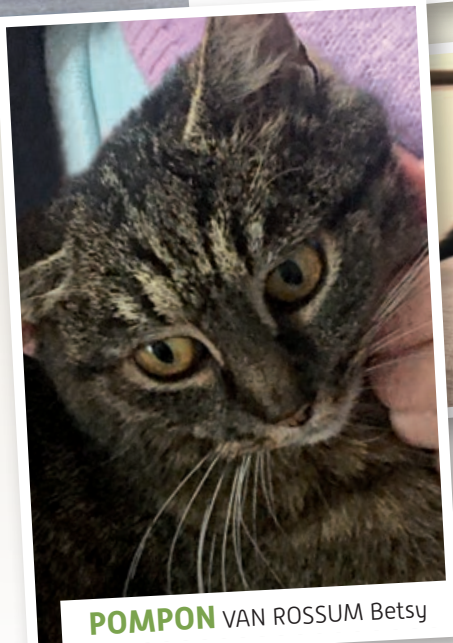
**MAXIM** VAN SCHEL Frieda



**PETULA** PAPLEUX Pascale



**BONHOMME** ABRAM Annie



**POMPON** VAN ROSSUM Betsy



**BAGERRA** SEXTON Luke



**FLOORKE** CRUYPLANTS Marie



**STELLA** WYDOODT Véronique



# Le bonheur de Rafiki

Nous sommes toujours très attentifs lors de l'adoption d'un de nos pensionnaires et particulièrement lorsqu'il s'agit d'un chien de grande taille. Ce n'est pas à la portée de tout le monde de maîtriser un animal de 50 ou 60 kg. Le quotidien peut très vite devenir un enfer pour la famille comme pour l'animal si l'on n'applique pas des principes d'éducation adaptés à un animal imposant. Même si certains ressemblent à de gros nounours, il ne faut pas se laisser déborder et réagir devant un comportement dominateur de l'animal. Maîtriser son compagnon à quatre pattes est indispensable pour assurer une cohabitation harmonieuse et partager de précieux instants de bonheur simple et d'amitié sincère.

## Perdue ou abandonnée

Âgée de quelques mois seulement, « Nancy » (baptisée ainsi par nos soins lors de son arrivée) a été recueillie en plein centre de Bruxelles, sans aucun élément permettant de l'identifier. Très amaigrie, cette adorable femelle « Berger d'Anatolie » avait déjà atteint une taille qui ne laissait personne indifférent.

Originaire de Turquie, le Berger d'Anatolie est utilisé pour garder et protéger les troupeaux contre les prédateurs naturels, les loups (généralement en meute) avec, pour seules protections, son instinct naturel très développé et, bien souvent, un collier affublé de pics acérés tournés vers l'extérieur (pour éviter les morsures au niveau du cou). Puissant, bien planté sur ses pattes, c'est un chien rustique qui supporte les froids et chaleurs extrêmes. Très équilibré, calme, doux, patient avec les enfants, il est aussi très affectueux et s'avère docile après une hiérarchisation correcte.

## Rafiki et son copain Mushu

Après les examens de santé, les soins d'usage et une remise en forme de quelques semaines, Nancy rejoint la catégorie des « adoptables ». Très vite, plusieurs candidats se font connaître. Parmi ceux-ci, Jérémy et Marie, un jeune couple résidant à la campagne dans une maison disposant d'un spacieux jardin entièrement clôturé, ce qui s'avère incontournable. « Nancy » a besoin de pratiquer une activité physique soutenue dans le cadre de son développement (elle n'a pas encore atteint l'âge d'un an). Toutefois, « Mushu », un mâle castré (Shiba-Inu) fait déjà partie de la famille depuis plus de trois ans, et Jérémy et Marie, bien décidés à adopter Nancy, souhaitent que l'arrivée de cette nouvelle copine de jeu ne le rende pas malheureux. Dès lors, préalablement à l'adoption, une rencontre est organisée dans les installations de Help Animals, à Anderlecht. Malgré la différence de taille, les premiers contacts s'avèrent très positifs, tant pour Nancy que pour Mushu. Pour confirmer cette bonne impression, ils sont dirigés vers le jardin situé à l'arrière du bâtiment.

Ils y jouent ensemble sans qu'aucune réaction de mauvaise humeur ou d'agacement n'apparaisse. Après quelques minutes, la décision d'adopter Nancy est entérinée et, le 11 septembre 2020, elle découvre son nouvel environnement, guidée par son ami Mushu. Aussitôt, elle est rebaptisée « Rafiki » qui signifie « ami » en Swahili (Le Roi Lion-Disney). Affectueuse, sociable avec des petits instants où elle laisse émerger son côté « fofolle », Rafiki respire le bonheur d'avoir trouvé un foyer accueillant et un ami fidèle.

*Voilà une adoption réussie !* ❤️

Christian De Meyer





# LE LÉVRIER, UN ATHLÈTE EXCEPTIONNEL

Capables de dépasser les 50 km/h, les lévriers sont les chiens les plus rapides du monde. Leur exceptionnelle vélocité et leur agilité en font de redoutables chasseurs de gibiers. Depuis des millénaires, ils font partie de la vie des hommes qui les apprécient tant pour leurs aptitudes physiques que pour des raisons mystiques. Les nombreuses peintures et sculptures égyptiennes, notamment datant de plus de 2 500 ans, en témoignent. À cette époque, il était d'usage, à la mort d'un pharaon, de momifier un lévrier et de placer sa momie à ses côtés dans le tombeau.

Par ailleurs, certains dieux étaient représentés par une tête de chacal ou de lévrier. Ils bénéficiaient donc d'un statut particulier et des lois punissaient ceux qui les maltrahaient. En Europe, entre 2000 et 1200 avant J-C., les Celtes les utilisaient pour le sport et pour la vénerie qu'ils pratiquaient à cheval, sans peine, puisque le lévrier chasse à vue et capture le gibier lui-même !

Au fil des siècles, il devint le chien préféré de la noblesse au point que celle-ci se réserva le droit exclusif d'en posséder un ou plusieurs, au détriment du peuple. Ce fut le cas en Angleterre, en France et en Espagne, entre autres.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la chasse à courre pratiquée avec des lévriers fut interdite dans certains pays européens. N'ayant aucune chance d'échapper à leur redoutable efficacité, le gibier peuplant les plaines et forêts se raréfia dangereusement. C'est ainsi qu'apparurent les premiers clubs sportifs, les premiers cynodromes et, en même temps, la possibilité de miser de l'argent sur un vainqueur potentiel, comme c'est le cas dans le milieu des courses hippiques. Très vite le succès fut grandissant et de nombreuses courses organisées, mais tout le monde le sait, l'argent entraîne des dérives (dopage, maltraitance...) et les premiers à en pâtir furent, bien malgré eux, les principaux acteurs : les chiens.

Depuis, heureusement, de nombreux pays, dont la Belgique et la France (début 2020), ont interdit les paris, ce qui a permis d'assainir le milieu des courses de chiens et de désintéresser les personnes cupides et mal intentionnées.

## LES COURSES DE LÉVRIERS

Aujourd'hui, il existe deux types de courses, le « racing » et le « coursing ». La première, le « racing », est une épreuve de vitesse où le chien qui franchit la ligne d'arrivée en premier est déclaré vainqueur. Elle se pratique sur un circuit (cynodrome) de 300 à 400 mètres de long, où les chiens, par séries de six, poursuivent un lièvre artificiel. Les lévriers sont équipés d'un dossard de couleur et d'une muselière pour éviter les morsures à l'arrivée (toujours dans un bac à sable pour éviter les blessures) lorsqu'ils se disputent le leurre. Trois cynodromes subsistent au sein de notre royaume, Westerlo, Beringen et Awans (près de Liège) où le championnat du monde de la discipline a été organisé en 2018.



Le « coursing » ressemble bien plus à une simulation de chasse au lièvre. Le lévrier, dont l'instinct de chasse est particulièrement développé, se lance à la poursuite d'un leurre qui serpente au milieu d'une prairie de quelques hectares. Des cotes sont attribuées sur base de la vitesse, de l'adresse et de l'intelligence de l'animal par des juges agréés par la Société Royale Saint-Hubert qui a émis un règlement très strict pour encadrer ce type d'évènement.





Avant chaque épreuve, tous les chiens participants sont auscultés attentivement par un vétérinaire qui peut refuser la participation d'un animal de manière incontestable s'il ne semble pas apte physiquement à supporter un tel effort.

Bien que tout semble fait pour protéger l'animal et son bien-être, des questions subsistent quant aux entraînements qui pourraient s'avérer trop intensifs et dès lors dangereux pour la santé de l'animal. Les propriétaires sont généralement des particuliers passionnés qui aiment leurs animaux mais sont-ils toujours conscients des risques qu'ils font courir à leurs compagnons à quatre pattes... Ces lévriers sont de véritables athlètes et nécessitent des soins appropriés pour être et rester performants. Que deviennent-ils lorsque la retraite a sonné, généralement vers l'âge de 4 à 5 ans ?

## LE CAS DES LÉVRIERS ESPAGNOLS

En Espagne, les lévriers, les « galgos », sont utilisés pour la chasse à courre. C'est une pratique ancestrale dans le pays mais la plupart des chasseurs, les « galgueros » n'ont aucun respect pour les animaux qu'ils détiennent, généralement une dizaine ou plus. Dès que les chiens ne sont plus performants, ils n'hésitent pas à les maltraiter de façon répugnante et barbare. Abandonnés, affamés, frappés, mutilés, pendus, noyés, rien ne les rebute, se cachant derrière une légende d'une stupidité absolue qui prétend que « plus l'animal va souffrir et avoir une mort lente et difficile, meilleur sera le chien qui va le suivre » !

### COMMENT EST-CE POSSIBLE AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE ?

La saison de la chasse au lièvre se termine chaque année fin février et on estime à près de 60 000 le nombre de lévriers ainsi maltraités sans que rien ne permette d'arrêter ce massacre organisé par des individus qui démentent leurs actes de cruauté alors que toutes les preuves existent aujourd'hui.



Le Parlement européen s'est débarrassé du problème soulevé par de nombreuses associations de défense animale en décidant de faire confiance au gouvernement espagnol pour le régler. De toute évidence, le courage a cruellement manqué à nos députés européens !

Précisons que les « galgos » sont martyrisés dès leur plus jeune âge. L'« entraînement » qu'ils subissent consiste à les faire courir attachés derrière un véhicule lancé à près de 60 km/h pendant une vingtaine de kilomètres ! Les moins costauds n'y survivent pas ! En Espagne, la protection animale existe pourtant mais concerne essentiellement les animaux domestiques et pas les animaux de travail ! Voilà une subtilité dont on ne peut que difficilement comprendre la raison d'être. Ces chasseurs, décriés de toute part, y compris par la grande majorité des Espagnols eux-mêmes, seraient encore au nombre de 190 000, très ancrés dans les régions rurales.

De nombreuses associations en Espagne recueillent chaque année par milliers les « galgos » les plus « chanceux », ceux qui n'ont pas subi ou qui ont survécu à la folie de leurs bourreaux et ont été abandonnés dans les villes et campagnes. D'Espagne, une partie de ces chiens martyrs est récupérée par d'autres associations en Belgique, en France et en Suisse pour être soignés et proposés à l'adoption sous certaines conditions. Leur passé douloureux, leur grande taille, leur besoin d'exercices et l'environnement calme nécessaire à leur épanouissement sont des éléments dont il faut tenir compte lors d'une adoption.

Si la justice ibérique ne semble pas véritablement réagir, on peut toutefois constater une très lente évolution des mentalités et noter qu'un éleveur et président d'une association des chasseurs a été condamné à 7 mois et demi de prison en octobre 2013 pour avoir pendu deux de ses chiens. Tous les espoirs sont donc permis...

*Christian De Meyer*



# LE COCHON D'INDE OU COBAYE



*Si on examine un cochon d'Inde, on s'aperçoit avec stupeur que ce n'est pas un cochon et qu'il ne vient pas d'Inde. Seul le « d' » est authentique.*

*François Cavanna*

Issu du cobaye sauvage *Cavia Aperea*, il a été domestiqué à l'époque précolombienne par les Incas qui les mangeaient. Et lorsque Christophe Colomb découvre l'Amérique, il pense être en Inde, d'où son nom de Guinea pig. Des commerçants hollandais les ont rapportés de Guyane en 1670 comme animal de compagnie. Il se répand en France et en Angleterre et malheureusement, à cause de sa grande gentillesse, il devient animal de laboratoire au 19<sup>ème</sup> siècle. C'est pourquoi le nom de cobaye est entré dans le vocabulaire français en tant que nom commun qui signifie « sujet d'expérimentation ». Fort heureusement, vers 1950, il sort des laboratoires et, grâce à son comportement calme et amical, il devient un précieux animal de compagnie qui vit le jour comme nous, n'émet que très peu d'odeurs, « roucoule » quand on le caresse et « siffle » à votre arrivée pour dire : bonjour j'ai faim !

Bien que de petite taille et facile à transporter, il a besoin d'un espace assez vaste de 2 à 3 m<sup>2</sup> pour pouvoir jouer et courir. Il est très social, déteste la solitude, aime vivre en petits groupes ne comportant qu'un seul mâle qui doit impérativement être castré ! Il se déplace rapidement en ligne droite. Ne possédant pas de véritable queue, il ne se tient pas debout sur le train arrière et ne sait pas grimper sur les parois. Son territoire doit comporter des cachettes pour se réfugier en cas de panique car il craint l'inconnu.

Son corps est massif, ses pattes courtes ont 4 doigts à l'avant et 3 doigts à l'arrière munies de griffes acérées qu'il faut apprendre à couper lorsqu'elles deviennent trop longues. Sa tête est dans le prolongement du corps, sans cou visible, son museau rond est muni de narines écartées dont les fentes sont presque horizontales, son sens de l'odorat est extrêmement développé grâce son organe voméro-nasal ou organe de Jacobson, ce qui lui permet de trouver sa nourriture et de reconnaître son territoire et ses congénères. Il possède une excellente audition, meilleure que la nôtre grâce à ses oreilles larges et fines « en feuille de chou ».





Ses yeux situés latéralement couvrent un champ de vision de 340°, mais il ne voit qu'en noir et blanc parce que sa rétine ne comporte que des bâtonnets. Ses dents sont à croissance continue et s'usent par frottement mutuel.

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| <b>POIDS :</b>                  | <b>500 gr à 1.200 kg</b> |
| <b>TAILLE :</b>                 | <b>11 à 50 cm</b>        |
| <b>LONGÉVITÉ :</b>              | <b>4 à 8 ans</b>         |
| <b>TEMPÉRATURE CORPORELLE :</b> | <b>37° à 38°</b>         |
| <b>FRÉQUENCE RESPIRATOIRE :</b> | <b>45/150</b>            |
| <b>FRÉQUENCE CARDIAQUE :</b>    | <b>250 bat/minute</b>    |

Il est déconseillé de les faire se reproduire car ils sont très productifs ! Après une gestation de 60 à 70 jours, les bébés naissent avec leur fourrure, leurs dents sont toutes sorties ainsi que leurs griffes, les yeux sont ouverts et, pendant l'allaitement qui dure 4 semaines, ils mangent directement du foin. Les portées comportent en moyenne 4 bébés. Attention : la femelle est fécondée immédiatement après la mise-bas : il est impératif de séparer les couples un peu avant la date prévue pour la naissance. Les femelles sont à maturité sexuelle dès l'âge de 5 semaines et les mâles sont capables de se reproduire dès l'âge de 9 semaines.

Lorsque le mâle revient de chez le vétérinaire après sa castration, il faudra encore le tenir éloigné de la femelle pendant 6 semaines pour qu'il soit totalement stérile.

Concernant son alimentation, le cobaye est un herbivore strict ! Son eau doit être renouvelée quotidiennement, du foin doit lui être fourni en permanence pour favoriser sa digestion, ensuite endives, concombres, poivrons, brocolis, fenouils et fruits frais sont indispensables pour couvrir ses besoins en vitamine C qu'il ne sait pas synthétiser. Les haricots sont toxiques et les choux entraînent des ballonnements. S'il est nourri avec des granulés, il faut les choisir tous semblables et enrichis en vitamine C pour que sa ration soit équilibrée et sans excès.



Il trouve ses vitamines B nécessaires à une bonne digestion dans ses crottes molles où elles sont issues des fibres digérées et de la flore intestinale.

Le cobaye carencé en Vitamine C va s'affaiblir, faire de la dermatose et du scorbut puis il se paralyse, a de gros troubles digestifs et peut décéder si la situation n'est pas redressée. La plupart des cages vendues dans le commerce ne constituent pas un espace assez grand pour qu'il puisse courir et être heureux. Les cobayes peuvent vivre à l'intérieur ou en parcs extérieurs mais toujours à l'abri des courants d'air. Sur le sol, la litière idéale comme le chanvre ou le lin est idéale, elle doit être propre et sèche (si elle est trempée il ne pourra pas se coucher dessus) : cela évitera les maladies respiratoires ou intestinales. Si des excréments sont collés à son arrière-train, lavez-le à l'eau tiède.

Le cobaye ne transmet pas de maladies graves aux humains, au pire la gale sarcoptique est transmissible. Si vous désirez faire cohabiter des cobayes qui ne se connaissent pas, il faut soigneusement laver leur parcours commun à l'eau vinaigrée, puis faire un shampoing à chaque cobaye. Une gamelle en céramique assez lourde va empêcher qu'il ne la renverse. L'eau peut être fournie dans un biberon à condition que les cobayes sachent les utiliser.

Christiane Loeman  
Vétérinaire





# MEMBRES DONATEURS

## VOS AVANTAGES FISCAUX

★  
MEMBRE  
**ADHÉRENT**  
15€

★★  
MEMBRE  
**SYMPATHISANT**  
25€

★★★  
MEMBRE  
**PROTECTEUR**  
60€

★★★★  
MEMBRE  
**À VIE**  
250€



Attention toutefois: aucune de ces cotisations n'est déductible de vos impôts ! Ainsi, pour que les dons que vous nous accordez généreusement puissent être effectivement déductibles de vos impôts, il faut qu'ils atteignent sur une année un montant minimum de 40,00 euros (hors cotisation). Dès lors, si vous effectuez plusieurs paiements sur un même versement (à savoir, par exemple : cotisation, don, calendrier, animaux 3<sup>ème</sup> âge,...), il est très important de bien y spécifier le montant que vous désirez attribuer à chacune des opérations concernées.

En effet, depuis que nous avons reçu l'agrément du Ministère des Finances, nous avons parfois été confrontés à quelques difficultés car il arrivait que des membres aient

globalisé tous leurs paiements réalisés sur une année alors que certaines catégories d'entre eux ne pouvaient être déductibles (tels que cotisation, calendrier,...).

Comme vous le savez, nous ne sommes pas subsidiés : cette agrément accordée par l'Etat nous permet donc de recevoir plus de dons. Il faut que cela soit un avantage « réciproque », aussi bien pour vous que pour nous : alors que vous bénéficiez d'une réduction d'impôts toujours bienvenue, nous espérons de notre côté recevoir des dons de valeur plus importante afin de nous permettre de mieux assumer tous nos frais toujours plus élevés.

 [instagram.com/helpanimalsasbl](https://www.instagram.com/helpanimalsasbl)

 [facebook.com/helpanimals.be](https://www.facebook.com/helpanimals.be)

[WWW.HELPANIMALS.BE](http://WWW.HELPANIMALS.BE)



## AU REVOIR... !

Chers membres d'Help Animals et amis des animaux,

L'occasion m'est ici donnée de prendre congé de vous après 37 ans d'engagement au service d'Help Animals. Dès 1983 j'accompagnais en effet déjà l'équipe qui récupérait les chiens au marché dominical des abattoirs d'Anderlecht pour les sauver des laboratoires et de la vivisection, marché qui fut par la suite interdit. De 1984 à 2014, j'ai fidèlement assisté Liliane Lambeau comme vice-président de l'association, époque « historique » pleine de souvenirs de bons moments (nos galas, nos journées portes ouvertes,...), avec des réalisations comme l'achat des bâtiments de la rue Bollinckx et leur transformation progressive et spectaculaire.

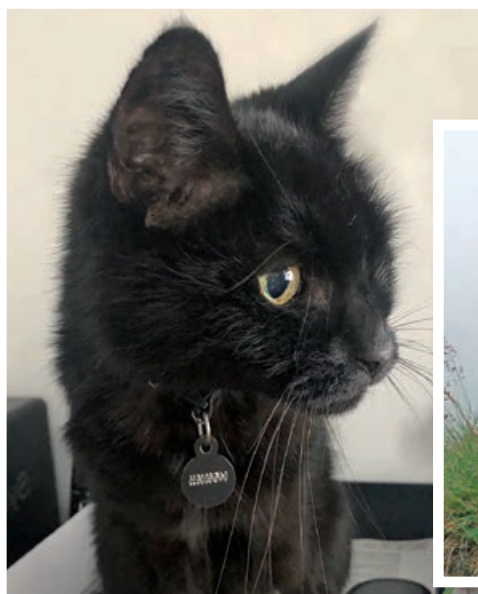
De 2014 à 2020, j'ai repris le flambeau comme président et administrateur-délégué d'Help Animals, et de cette période datent la construction du nouveau bâtiment du refuge d'Anderlecht, la modernisation de la revue trimestrielle, et ensuite l'achat et l'aménagement du deuxième refuge de Braine-le-Château, aventure que d'emblée j'ai soutenu à fond. Mais le plus beau fleuron de ce bilan restera pour moi ces plusieurs dizaines de milliers d'animaux que mon engagement (aux côtés d'une nombreuse équipe et d'un personnel dont j'ai toujours apprécié la motivation), a contribué à recueillir, à soigner et à faire adopter par tant de bonnes personnes (vous !) au cours de cette longue période de ma vie qui restera pour moi une source de joie et de fierté, pour toutes ces réalisations accomplies.

Lors de sa dernière assemblée générale, Help Animals m'a désigné Membre d'Honneur de l'association et c'est en cette qualité que je vous adresse à présent à toutes et à tous mes amicales pensées, en souhaitant bon vent à la barque de l'association.

*Jean-Jacques PEGORER / [jjpegorer@pegoreravocat.be](mailto:jjpegorer@pegoreravocat.be)*



# Ils nous ont quittés



**DARLING** 12 ans et 3 mois  
DUTILIEU Dominique



**LAIKA** 13 ans et 3 mois  
MAHMOURIAN Lori



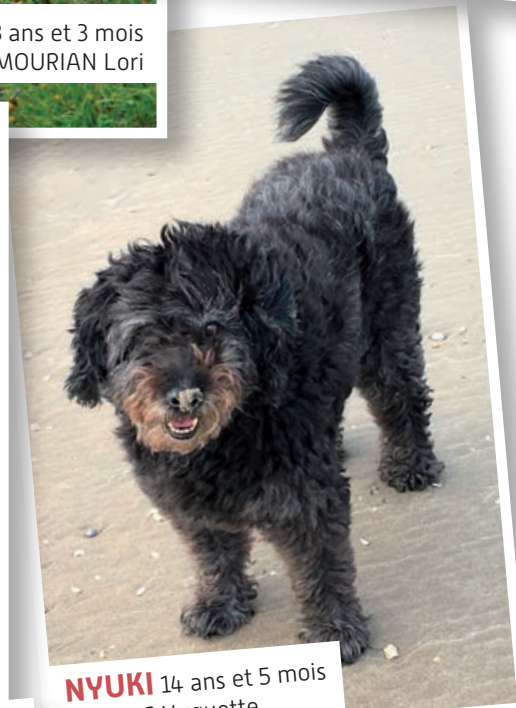
**TOUPY** 15 ans et 5 mois  
DESTREE Cindy



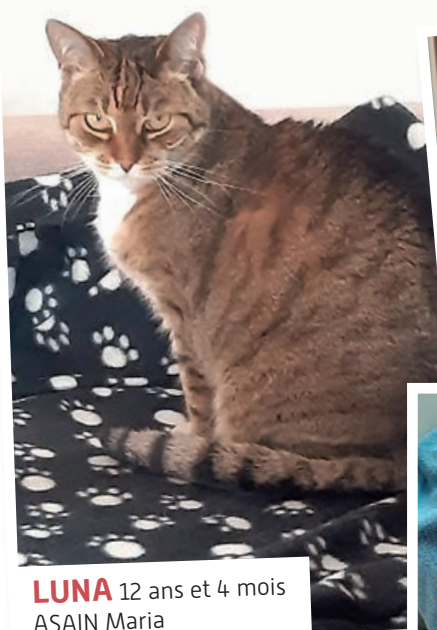
**BOY** 14 ans et 2 mois  
DANNAU Leila



**BOY** 17 ans et 5 mois  
CRUYPLANTS Marie



**NYUKI** 14 ans et 5 mois  
DEVILLE Huguette



**LUNA** 12 ans et 4 mois  
ASAIN Maria



**ZINA** 13 ans et 2 mois  
CARLIER Robert



**SNOOPY** 14 ans et 4 mois  
REMY Jeanne



**KIA** 18 ans et 4 mois  
VAN CAUTER Francine



# Remerciements

Que serait Help Animals sans **VOUS**, votre générosité, votre empathie toujours au rendez-vous pour apporter de précieuses heures de bonheur à nos protégés privés de liberté et d'affection ?

À question longue... réponse courte : pas grand chose ! Car oui, c'est bien **VOUS** qui nous insufflez chaque jour l'énergie, la force, la volonté nécessaires pour continuer à nous battre dans l'adversité, vaincre les obstacles, sauver de la détresse ces centaines d'animaux abandonnés que nous recueillons chaque année.

C'est également **VOUS** qui, par votre solidarité, votre écoute et votre disponibilité offrez bien plus que de la nourriture, des paniers ou des jouets à nos chiens et chats « laissés pour compte » : par votre soutien fidèle, **VOUS** contribuez tous les jours à leur bien-être physique (quoi de mieux que de bien manger pour garder la forme, pas vrai...), mais aussi psychologique (à travers les jeux, les promenades... et la gourmandise).



L'hypermarché de Berchem Sainte-Agathe  
et Monsieur Frédéric MATAGNE.



Madame OTTOY,  
membre fidèle et bienfaitrice,  
toujours solidaire.



Help Animals tient donc tout  
particulièrement à **VOUS** remercier :



POILS ET PLUMES BRAINE-LE-CHÂTEAU et ses  
clients pour la collecte organisée en faveur de nos  
petits protégés.



POILS ET PLUMES UCCLE et ses clients pour la  
réussite de la collecte « boules de Noël » au profit  
de nos chiens et chats.





Dans le cadre de la campagne Refuge et tableaux noirs, les enfants de l'école 15 de Molenbeek, "LES LUTINS DU PETIT BOIS" et leurs parents qui, grâce à Madame Antoine et sa dynamique équipe, ont offert aux animaux du refuge un important don de nourriture.



GROENDEKOR (à Leeuw-Saint-Pierre) pour leur don de laisses et jouets.



L'agence immobilière SYLVER PROPERTIES pour qui la cause animale est bien plus qu'une simple expression puisque, le 14 mai, sa propriétaire a eu la formidable idée de donner rendez-vous à ses clients devant notre refuge afin de recueillir des dons de nourriture, accessoires et argent en faveur de nos chiens et chats.



Delphine Freyssinet qui nous a invités dans son émission sur RCF Radio Bruxelles et nous a permis de parler d'Help Animals.



DOG CHEF, les top chefs de nos chiens, comblés de délicieux surplus de repas diététiques.



CORENTIN et SANDRINE qui, en partenariat avec le magasin AVEVE de Dilbeek, ont gâté nos pensionnaires canins et félins.



VEEPEE (à Lot) pour le don de deux palettes de nourriture pour chiens et chats.







PRIX : 1,50 €

# Help Animals



## ANDERLECHT

203 rue Bollinckx  
1070 Anderlecht  
T. 02/523.44.16

Ouvert tous les jours  
de 10h00 à 17h00

(Sauf les dimanches et jours fériés)  
(HK30230346)



## BRAINE-LE-CHÂTEAU

10 rue du Bois d'Apechau  
1440 Braine-le-Château  
T. 02/204.49.50

Ouvert tous les jours  
de 13h00 à 17h00

(Sauf les dimanches et jours fériés)  
(HK30224417)

(Uniquement sur rendez-vous)

**[www.helpanimals.be](http://www.helpanimals.be)**

[info@helpanimals.be](mailto:info@helpanimals.be) - [blc@helpanimals.be](mailto:blc@helpanimals.be)



[facebook.com/helpanimals.be](https://facebook.com/helpanimals.be)



[instagram.com/helpanimalsasbl](https://instagram.com/helpanimalsasbl)